

BEA TT

M. Jean-Damien PONCET
Directeur
Grande Arche -Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

CC : *Mme Murielle PIOTTE*
Murielle.piotte@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à la transmission du « rapport d'enquête technique sur la collision entre deux bateaux à passagers survenue le 2 septembre 2023 sur la Seine à Paris en aval du pont de Grenelle » et à votre courrier du 9 mai dernier.

Dans ce dernier, vous sollicitez de la part de BLEU SEINE une réponse quant à la recommandation R1, seule recommandation adressée à BLEU SEINE, afin de connaître les suites qui y seront données.

Pour rappel, la recommandation R1 adressée à BLEU SEINE indique (p.99) :

À l'occasion prochaine du renouvellement du titre de navigation de L'IVOIRE, faire valider, par l'organisme de contrôle, les modifications apportées à la gouverne et prévoir que celui-ci inclue dans son rapport d'expertise un exposé à ce sujet.

A titre liminaire, cette recommandation appelle différentes observations :

- L'abordage entre l'IVOIRE et le GRAND PAVOIS n'a aucun lien avec l'appareil de gouverne de l'IVOIRE comme relevé en page 46 du rapport qui indique :

« Au vu des éléments d'analyse et des précisions données par le conducteur concerné, ce problème n'a pas été rencontré lors de la soirée de l'accident du 02 septembre 2023. »

- La question de l'appareil de gouverne de l'IVOIRE n'a été intégrée dans ce rapport que parce qu'à une autre occasion l'appareil de gouverne a été momentanément bloqué, ce qui n'a d'ailleurs pas causé d'accident.
- C'est justement cette situation qui a amené BLEU SEINE, à titre préventif, à améliorer dès le printemps 2024 le système de gouverne en faisant installer des butées de manière à éviter tout blocage des safrans et en faisant remplacer l'indicateur d'angle de barre.



BLEU SEINE

- Le rapport relève à juste titre en page 47 que « *le seul ajout des butées, ne paraît pas s'apparenter à une modification importante nécessitant, en application de l'article D.4221-37 du Code des transports, de réaliser une démarche particulière dans le cadre du processus relatif au titre de navigation du bateau.* ».

Ainsi, la recommandation R1 n'est pas afférente à un quelconque manquement de BLEU SEINE à une réglementation mais, bien au contraire, met en lumière sa démarche proactive en termes de sécurité.

- Après plus d'une année de navigation depuis que les butées ont été mises en place, BLEU SEINE confirme qu'il n'y a plus eu de blocage de la gouverne, ce qui vient valider le bien-fondé de cette modification.

Ensuite, et au bénéfice de ces observations, la recommandation R1 sera bien évidemment suivie.

Ainsi, BLEU SEINE confirme qu'elle fera, au prochain renouvellement de titre, réaliser l'ensemble des vérifications par l'expert pour continuer à être conforme à l'ESTRIN, comme elle l'a toujours fait sur l'ensemble de sa flotte.

Suivant en cela la recommandation R1, il sera demandé à l'expert de valider formellement les modifications apportées à la gouverne au printemps 2024 et d'inclure dans son rapport un exposé à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures,


t Debilly - Face au 34, av. de New York
78116 PARIS
t. 01 58 898 898 - Fax 01 56 898 899
R.C.S. Nanterre B 387 951 171